



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 78

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. MOSES où il propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 232 — *Loi sur le Jour de l'émancipation/The Emancipation Day Act*.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* LAGIMODIERE, MM. BRAR, LAGASSÉ, LAMONT et MICHALESKI, U. ASAGWARA ainsi que M. WIEBE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} NAYLOR présente la proposition suivante :

Proposition n° 28 : Mise en place immédiate de mesures visant à remédier aux retards majeurs en matière de chirurgies et de diagnostics au Manitoba

Attendu :

qu'avant le début de la pandémie de COVID-19, les délais d'attente pour les chirurgies de la hanche, du genou et de la cataracte au Manitoba étaient parmi les plus longs au Canada;

que la pandémie a aggravé la situation en retardant encore plus de chirurgies et en augmentant les délais d'attente pour des milliers de Manitobains;

que l'Institut canadien d'information sur la santé a confirmé que les interventions liées à la pandémie ont contribué à cette aggravation du fait qu'elles ont entraîné une diminution de 22 % des interventions chirurgicales, de 11 % des chirurgies cardiaques et de 8 % des chirurgies oncologiques;

que le Manitoba est la seule province ayant connu une diminution significative du volume de chirurgies pendant la deuxième vague, notamment une baisse de 29 % entre octobre et décembre 2020;

que d'autres provinces ont pris des mesures décisives afin de résorber ces retards et ont fait des progrès notables en ce sens;

que l'organisme Doctors Manitoba a annoncé un retard d'environ 39 000 chirurgies au mois de mai 2021, lequel s'est accru en raison des reports de chirurgies ayant eu lieu au cours de la troisième vague de la pandémie;

que, toujours selon les estimations de cet organisme, plus de 44 000 tests d'imagerie diagnostique et plus de 32 000 autres examens ou interventions comme des endoscopies, des tests d'allergies et des mammographies accusaient du retard;

que les retards en matière d'interventions et d'établissement de diagnostics prolongent les souffrances de Manitobains et les privent trop longtemps des traitements qui pourraient leur sauver la vie;

qu'en raison de ces retards continuels, des Manitobains atteints de tumeurs bénignes ont développé des cancers nécessitant des traitements médicaux bien plus invasifs;

que le gouvernement provincial a refusé d'investir afin de s'attaquer aux retards en matière de chirurgies puisque, depuis le 30 juin 2021, il n'a dépensé que 3 % des montants annoncés à cette fin;

que le gouvernement provincial n'a pas réussi à régler ce problème parce qu'il n'a pas financé suffisamment le système de santé provincial et qu'il ne l'a pas géré convenablement,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à entreprendre immédiatement de lui rendre compte chaque mois des retards en matière de chirurgies et de diagnostics et à investir davantage dans le but d'éliminer ces retards afin que les Manitobains puissent avoir accès aux soins de santé dont ils ont besoin.

Il s'élève un débat.

M^{me} NAYLOR intervient.

M. TEITSMA, U. ASAGWARA ainsi que MM. GERRARD, SMITH (Lagimodière) et NESBITT posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. GUENTER, U. ASAGWARA et M. TEITSMA interviennent. M. GERRARD exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 46 et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 240) — *Loi sur la reconnaissance de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (modification du Code des normes d'emploi et de la Loi d'interprétation)/The Recognition of National Day for Truth and Reconciliation Act (Employment Standards Code and Interpretation Act Amended).*

(M^{me} LAMOUREUX)

La présidente dépose la proposition d'Élections Manitoba visant la modification du déroulement du vote durant une élection partielle — vote par correspondance — datée d'octobre 2021.

(Document parlementaire n° 108)

M. le *premier ministre* GOERTZEN fait une déclaration au sujet des athlètes olympiques et paralympiques qui ont participé aux Jeux de Tokyo 2020.

M. KINEW et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M^{me} GORDON, *ministre de la Santé mentale, du Mieux-être et du Rétablissement*, fait une déclaration au sujet de la Journée de la santé mentale.

U. ASAGWARA et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. MICKLEFIELD, U. ASAGWARA ainsi que MM. WISHART, SALA et GERRARD font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M^{me} FONTAINE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à veiller immédiatement à ce que les personnes qui résident au Manitoba bénéficient d'un accès efficace et sécuritaire à des services d'interruption volontaire de grossesse où qu'ils habitent et à veiller à ce qu'il légifère immédiatement afin d'instaurer des zones tampons.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à offrir à la ville de Winnipeg un appui financier dans le cadre de la construction du pont à trois voies dans chaque direction afin de conserver le lien essentiel qui relie le secteur nord-est de Winnipeg au centre-ville, à recommander que la ville garde l'ancien pont entièrement ouvert à la circulation pendant cette construction et qu'elle étudie la possibilité de le garder ouvert pour qu'il puisse servir au transport actif dans l'avenir et à lui offrir un appui financier à cette fin.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à ouvrir au Centre des sciences de la santé une vraie unité de traitement de l'épilepsie de quatre lits, semblable à celle qui vient d'ouvrir en Saskatchewan, dotée d'équipements modernes et de personnel spécialisé dans le traitement de l'épilepsie, comme des neurochirurgiens, des neurologues, des infirmières, du personnel administratif et des techniciens, et à créer officiellement un programme de traitement de l'épilepsie pour veiller à ce que ce personnel spécialisé puisse fournir aux patients des soins coordonnés.

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à veiller immédiatement à ce que les personnes qui résident au Manitoba bénéficient d'un accès efficace et sécuritaire à des services d'interruption volontaire de grossesse où qu'ils habitent et à veiller à ce qu'il légifère immédiatement afin d'instaurer des zones tampons.

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à ouvrir au Centre des sciences de la santé une vraie unité de traitement de l'épilepsie de quatre lits, semblable à celle qui vient d'ouvrir en Saskatchewan, dotée d'équipements modernes et de personnel spécialisé dans le traitement de l'épilepsie, comme des neurochirurgiens, des neurologues, des infirmières, du personnel administratif et des techniciens, et à créer officiellement un programme de traitement de l'épilepsie pour veiller à ce que ce personnel spécialisé puisse fournir aux patients des soins coordonnés.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la présentation d'une demande visant à exhorter le gouvernement provincial à imposer des exigences uniformes en matière de vaccination au Palais législatif du Manitoba sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 71 déposé le 20 avril 2021. Ainsi, l'examen du budget du ministère du Développement économique et de l'Emploi sera examiné à l'Assemblée avant celui du ministère de la Conservation et du Climat.

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre l'examen d'une déclaration de ministre pendant qu'elle examine les questions à l'ordre du jour cet après-midi, sous réserve des conditions suivantes :

1. La déclaration portera sur le décès de Mica Schellenberg.
 2. La déclaration sera présentée immédiatement après que la motion de deuxième lecture à l'égard du projet de loi 72 a été mise aux voix et que la question a été tranchée.
 3. Le premier ministre fera la déclaration, puis le chef de l'opposition officielle et le député de Saint-Boniface interviendront en réponse à la déclaration.
 4. L'intervention de chaque député sera limitée à trois minutes.
 5. L'Assemblée ne tiendra pas compte de l'heure tant que les trois députés ne seront pas intervenus.
-

Jeudi 7 octobre 2021

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* SQUIRES où elle propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 72 — *Loi sur le soutien pour personne handicapée et modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba/The Disability Support Act and Amendments to The Manitoba Assistance Act.*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Le débat se poursuit.

MM. MOSES et TEITSMA, M^{me} MARCELINO ainsi que MM. LAMONT et MICKLEFIELD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Comme convenu, M. le *premier ministre* GOERTZEN fait une déclaration au sujet du décès de Mica Schellenberg.

MM. KINEW et LAMONT font des observations sur la déclaration.

La séance est levée à 16 h 4, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger